

## Compte Mastercard<sup>MD</sup> Services financiers le Choix du Président<sup>MD</sup>

### Entente de services de paiement par débit préautorisé (personnel)

Dans la présente entente de services de paiement par débit préautorisé (personnel) (le présent « **accord** »), les termes « **nous** », « **notre** » et « **nos** » désignent la Banque le Choix du Président, à titre d'émettrice de la carte Mastercard Services financiers le Choix du Président et de fournisseur du service de paiement par débit préautorisé, parfois appelé paiement automatique (le « **service** ») et « **vous** » et « **votre** » désignent le titulaire du compte bancaire auprès d'un fournisseur de traitement que vous avez désigné lors de votre inscription au service (le « **compte bancaire** ») et le titulaire principal du compte Mastercard Services financiers le Choix du Président (le « **compte Mastercard PC** ») indiqué dans votre formulaire d'inscription. Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent formulaire d'autorisation ont le sens qui leur est donné dans la disposition H1 de l'Association canadienne des paiements (« **Paiements Canada** »).

#### 1. Autorisation à effectuer des prélèvements dans le compte bancaire courant

Vous nous autorisez à effectuer des prélèvements dans votre compte bancaire afin de régler votre compte Mastercard PC. Vous garantissez que vous avez fourni les renseignements exacts relatifs à votre compte bancaire, que vous avez l'autorisation d'utiliser le compte bancaire à ces fins et que vous pouvez engager tous les titulaires du compte bancaire. Vous vous engagez à nous informer de tout changement apporté aux renseignements fournis relatifs au compte bancaire et à votre utilisation du service, ou de nous informer si vous n'avez plus l'autorisation d'utiliser le compte bancaire.

#### 2. Inscription au service

Vous pouvez vous inscrire au service en vous identifiant sur le site de PC Finance et en modifiant vos paramètres de paiement par débit préautorisé, ou en remplissant et en transmettant le formulaire d'inscription au paiement par débit préautorisé accessible en ligne à l'adresse [https://www.pcfincancial.ca/api/v2/fr-CA/assets/preauth\\_debit\\_payment\\_registration\\_form.pdf](https://www.pcfincancial.ca/api/v2/fr-CA/assets/preauth_debit_payment_registration_form.pdf) Le présent accord entre en vigueur à la date d'échéance du paiement figurant sur votre plus récent relevé de compte Mastercard PC au moment de vous inscrire, à condition que nous recevions votre inscription dûment remplie dans les trois (3) jours ouvrables (dans le cas d'une inscription au moyen de votre compte PC Finance en ligne) ou dans les dix (10) jours ouvrables (dans le cas d'une inscription au moyen d'un formulaire d'inscription) précédant la date d'échéance du paiement figurant sur le relevé. Si nous ne recevons pas votre inscription dûment remplie dans les délais indiqués ci-dessus, le paiement par débit pourrait ne pas être traité pour la date d'échéance de paiement en question et, dans le cas où il ne peut pas être traité pour cette date, le prélèvement commencera à la date d'échéance du paiement suivant. **Vous acceptez de renoncer à l'exigence de recevoir une confirmation du présent accord avant la date du premier prélèvement par débit, comme le prévoit la disposition H1 de Paiements Canada.**

#### 3. Fréquence et montant du prélèvement

Vous nous autorisez à prélever les paiements préautorisés dans votre compte bancaire chaque mois à la date d'échéance figurant sur votre relevé de compte Mastercard PC le plus récent. Le montant prélevé s'effectuera selon l'option de paiement choisie lors de l'inscription ou plus tard selon les instructions

que vous nous avez transmises, moins les sommes payées jusqu'à trois (3) jours ouvrables précédant la date d'échéance du paiement correspondant. Les options de paiement possibles sont celles qui suivent.

- (a) Solde minimal : Le montant du prélèvement par débit correspondra au montant de paiement minimal figurant sur votre relevé de compte Mastercard PC.
- (b) Solde intégral : Le montant du prélèvement par débit correspondra au solde figurant sur votre relevé de compte Mastercard PC.

Vous comprenez que le montant et la date de chaque prélèvement par débit peuvent varier d'un mois à l'autre, en fonction du montant figurant sur le relevé de compte Mastercard PC et de l'option de paiement choisie. **Vous acceptez de renoncer à l'exigence de recevoir une notification préalable au prélèvement par débit préautorisé ainsi que pour les changements de montants ou de dates de prélèvements par débit préautorisé, comme le prévoit la disposition H1 de Paiements Canada.**

Remarque : Sur votre compte Mastercard PC, votre paiement figurera comme étant en attente jusqu'à deux (2) jours ouvrables précédant la date d'échéance du paiement, mais il ne sera pas traité avant la date d'échéance du paiement. Le montant du paiement peut ne pas être pris en compte dans le montant de crédit disponible sur votre compte Mastercard PC, et ce, jusqu'à ce que le paiement ait été prélevé dans votre compte bancaire, ce qui peut prendre jusqu'à sept (7) jours ouvrables après la date d'échéance du paiement.

#### **4. Modification de vos renseignements**

Pour modifier votre option de paiement ou vos renseignements bancaires, vous devez effectuer l'une des actions suivantes :

- (a) Identifiez-vous sur le site de PC Finance, allez dans vos paramètres de paiement par débit préautorisé et modifiez votre option de paiement ou vos renseignements bancaires;
- (b) Téléphonez-nous au numéro indiqué ci-dessous pour nous donner vos instructions ou pour modifier vos renseignements bancaires;
- (c) Remplissez le formulaire d'inscription au prélèvement par débit préautorisé accessible à l'adresse [https://www.pcfincancial.ca/api/v2/fr-CA/assets/preauth\\_debit\\_payment\\_registration\\_form.pdf](https://www.pcfincancial.ca/api/v2/fr-CA/assets/preauth_debit_payment_registration_form.pdf), en indiquant votre préférence pour la modification du prélèvement par débit préautorisé actuel, et retournez-le-nous à l'adresse indiquée sur le formulaire d'inscription.

Veillez noter que, selon le mode de communication choisi pour nous joindre et les changements que vous souhaitez apporter, il se peut que vous deviez annuler le service et présenter une nouvelle demande d'autorisation de prélèvement par débit préautorisé pour que vos changements soient effectifs. Toute modification d'option de paiement ou de renseignements bancaires doit nous parvenir dans les trois (3) jours ouvrables précédant la prochaine date d'échéance du paiement pour s'appliquer au débit correspondant, sauf dans le cas de modifications effectuées au moyen d'un formulaire d'inscription, lequel doit nous parvenir dans les 10 jours ouvrables précédant la prochaine date d'échéance du paiement. Si vous effectuez vos modifications ou si nous les recevons après le délai applicable ci-dessus, elles entreront en vigueur à la date d'échéance du paiement suivant.

#### **5. Résiliation du service**

Vous pouvez résilier le présent accord en tout temps dans les paramètres de paiement par débit préautorisé de votre compte PC finance, ou en nous transmettant un formulaire d'annulation du service accessible à l'adresse [https://www.pcfincial.ca/api/v2/fr-CA/assets/preauth\\_debit\\_payment\\_registration\\_form.pdf](https://www.pcfincial.ca/api/v2/fr-CA/assets/preauth_debit_payment_registration_form.pdf). Vous devez nous donner un préavis de trois (3) jours ouvrables à compter de la prochaine date d'échéance du paiement dans le cas d'une résiliation effectuée par l'entremise de votre compte PC Finance en ligne, et un préavis de trente (30) jours civils dans le cas de tous les autres modes d'annulation. Pour obtenir une copie du formulaire d'annulation du service, veuillez visiter notre site Web à l'adresse [https://www.pcfincial.ca/api/v2/fr-CA/assets/preauth\\_debit\\_payment\\_registration\\_form.pdf](https://www.pcfincial.ca/api/v2/fr-CA/assets/preauth_debit_payment_registration_form.pdf), et pour plus de renseignements sur vos recours pour résilier l'accord, veuillez communiquer avec votre institution financière ou visiter le site [paiements.ca](http://paiements.ca).

## 6. Résiliation du service

**Le présent accord sera résilié si deux débits préautorisés consécutifs sont refusés pour insuffisance de fonds. Le cas échéant, vous acceptez de nous payer tous les frais applicables.** Il vous incombe de vous assurer que votre compte bancaire dispose des fonds suffisants pour le prélèvement de tout paiement.

Nous pouvons restreindre l'accès au service ou à votre utilisation à tout moment et sans préavis, notamment en limitant la disponibilité de votre compte en ligne PC Finance. Nous pouvons également mettre fin à votre accès au service ou à votre utilisation en tout temps en raison d'une fraude ou d'un défaut de paiement sur votre compte Mastercard PC, ou pour toute autre raison que nous jugeons nécessaire.

## 7. Vos recours

Vous disposez de certains recours si une transaction par débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de vous faire rembourser toute transaction par débit qui n'est pas autorisée ou qui n'est pas conforme au présent accord. Pour en savoir plus sur vos recours, veuillez communiquer avec votre institution financière ou visiter le site [paiements.ca](http://paiements.ca).

## 8. Communication de l'information

Vous consentez à la collecte, à l'utilisation et à la communication des renseignements personnels fournis lors de votre inscription au service ainsi qu'à toute utilisation ultérieure du service, à des tiers (y compris des tiers agissant en notre nom) afin de vous fournir le service, y compris le traitement de tout prélèvement par débit, conformément à la politique de protection des renseignements personnels de PC Finance accessible en ligne sur [pcfinance.ca/vieprivee](http://pcfinance.ca/vieprivee).

## 9. Autres modalités

Vous comprenez que le présent accord ne s'applique qu'au mode de paiement de votre compte Mastercard PC et qu'il ne touche en aucune façon vos obligations à notre égard. L'annulation du service ou la résiliation du présent accord ne vous libère pas de vos obligations relatives à votre compte Mastercard PC à l'égard de la Banque le Choix du Président. Ceci comprend toute obligation de payer chaque montant dû au moyen d'un mode de paiement qui nous satisfait. Le présent accord : (a) ne peut être cédée par vous sans notre consentement écrit préalable; (b) **peut être cédée par nous sans votre consentement** à condition que nous vous ayons fourni un préavis par écrit comme l'exige la

disposition H1 de Paiements Canada. Le présent accord est assujéti aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales qui s'appliquent, sans tenir compte des conflits de lois. Tout différend relié au service ou au présent accord relève exclusivement de la compétence des tribunaux de la province ou du territoire du Canada où vous habitez.

Les parties aux présentes exigent que cet accord et tous les documents s'y rapportant soient rédigés et signés en anglais seulement. *The parties hereto specifically request that this Cardholder Agreement and all documents related hereto be drawn up and signed in the English language only.*

#### **10. Nous joindre**

Si vous avez des questions, nous vous invitons à nous joindre par l'entremise du site [www.pcfincial.ca/fr/contact-us](http://www.pcfincial.ca/fr/contact-us), à nous écrire à l'adresse [nousjoindre@pcmastercard.pcfinance.ca](mailto:nousjoindre@pcmastercard.pcfinance.ca), ou à téléphoner au service à la clientèle au 1 866 246 7262 (le numéro figure au dos de votre carte de crédit) 24 h/24, 7 j/7.